

## **Commune de Veyrier**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 16 mai 2023 à 18h30**

Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. C. HUTZLI, Président

Mmes M. BARRAS, A. BATARDON, M. BESSAT, G. BISSON,  
M. CHERBULIEZ, M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT,  
C.-F. MATTHEY et F. MAYE, Conseillères municipales

MM. F. BARRO, J.-M. BALDIN, L. BERNHEIM, O. DUC,  
J.-L. GÄMPERLE, J. JOUSSON, S. KAPANCI, Y. MESOT,  
Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX, F. SCHOCH, S. ZANICOLI  
et C. ZUFFEREY Conseillers municipaux

Est excusé : M. S. LUISIER, Conseiller municipal

Y assistent : M. C. ROBERT, Maire et Président  
Mme A. TAGLIABUE, Vice-présidente  
M. J.-M. MARTIN, Membre  
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale  
Mme L. ZUMTHOR, Procès-verbaliste

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Pour un projet culturel aux Grands Esserts - Motion – Rapports de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale du 4 mai 2023 et de la commission des Grands Esserts du 4 mai 2023.
5. Vestiaires football abri PC Grand-Salève - Rénovation et mise en conformité - demande de crédit pour travaux (prop. n°23.06) – Rapport de la commission des constructions du 2 mai 2023 – Délibération.
6. Comptes 2022 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 9 mai 2023 – Délibération.
7. Comptes 2022 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées "Les Rasses" – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 9 mai 2023 – Délibération.
8. Comptes communaux 2022 – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 9 mai 2023 – Délibération.

9. Propositions du Conseil administratif.
  - a) Remplacement des fenêtres du bâtiment de la police municipale (prop. n°23.09)
  - b) Remplacement des panneaux d'affichage communaux (prop. n°23.10)
  - c) Remplacement de l'ensemble des éclairages des trois écoles, Bois-Gourmand, Pinchat et Grand-Salève par des LED dans le cadre du projet Eco21 (prop. n°23.11)
  - d) Réfection et aménagement de la Fontaine de César (prop. n°23.12)
10. Propositions des Conseillers municipaux.
  - a) Pour la création d'un fonds Climat & Energie au service des Communiers
11. Questions et divers.
12. Élection du bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2024.

**Le président** ouvre la séance.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023.**

*Le procès-verbal du 4 avril 2023 est approuvé par 18 oui et 3 abstentions.*

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président** signale que l'ACG a confirmé l'entrée en force de la décision d'octroi par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de CHF 4 millions destinés à la rénovation des machineries du Grand Théâtre.

### **3. Communications du Conseil administratif.**

**M. ROBERT** annonce la composition du Conseil administratif dès le premier juin soit : Mme TAGLIABUE, Maire et Présidente du Conseil administratif, M. MARTIN Vice-président et lui-même Membre. En réponse à la question de Mme BESSAT, au sujet du banc descellé au chemin des Marais, il signale que le nécessaire a été fait et le banc est réparé. Par ailleurs, il indique que le Plan directeur communal (PDCom) est en ligne sur le site de l'État, accessible également par le site de la commune de Veyrier. En outre, il rappelle que les conclusions de l'évaluation faite concernant le changement de processus dans la collecte des encombrants sont disponibles sur CMnet. Il cite les trois mesures les plus importantes qui vont être mises en place. Premièrement, la création d'un deuxième lieu de collecte ouvert un mercredi après-midi tous les deux mois. Deuxièmement, la prise en charge par la commune de la moitié des coûts d'enlèvement de gros encombrants par Transvoirie. Finalement, la réalisation d'une tournée de ramassage au porte-à-porte une fois par an. Comme la course du Duc va traverser Veyrier en décembre et qu'il s'agit d'une petite tournée et non de la tournée des Grands Ducs, et comme cette amélioration tient à cœur à Olivier Duc, il suggère de l'appeler la tournée du petit Duc.

**Mme TAGLIABUE** informe qu'après l'opération de sensibilisation et d'accompagnement initiée l'année passée par le Conseil administratif, afin d'encourager la population à améliorer leur bilan énergétique en installant des panneaux photovoltaïques, le Conseil administratif a décidé de reconduire cet accompagnement, avec en plus des panneaux, la possibilité d'installer des pompes à chaleur. En 2022, 165 ménages se sont intéressés à participer à ce projet, 49 se sont désistés pour des raisons principalement financières et 116 installations ont été réalisées. Le coût de cet encouragement s'est monté à CHF 97'000. Un budget de CHF 50'000 sera cette année à disposition qui devrait permettre à 70 ménages d'être accompagnés dans ce processus. La plupart des personnes ont été très satisfaites de cette prestation dans laquelle tous les aspects administratifs étaient pris en charge par le bureau Planair. Elle relève ensuite la qualité de l'événement Veyrifest, organisé par les travailleurs sociaux hors murs à Grand Donzel, le week-end dernier, qui n'a engendré aucune plainte de voisinage, malgré une appréhension forte lors de l'annonce de la manifestation. Plusieurs concerts ont eu lieu, vendredi soir et samedi soir, dans une ambiance chaleureuse et familiale, les horaires ont été respectés et le lieu a été rendu avec un souci de propreté très apprécié par le service des routes et espaces verts. Un voisin inquiet a même envoyé un courriel de remerciements. Enfin, elle évoque les prochaines manifestations communales, soit l'artiste Alexandra Häberli qui a commencé le 12 mai 2023 à réaliser une œuvre sur le Chevalet du Grand Donzel, mais qui a malheureusement dû s'arrêter en raison des nouvelles règles concernant les échafaudages. Elle finira son tableau à terre et le vernissage aura lieu comme prévu le 8 juin prochain à 18h30 à Grand-Donzel. La commune accueillera également Cinzia Cattaneo, humoriste veyrite, le 5 juin à 20h00 à l'espace Grand Salève.

**M. MARTIN** rappelle que début 2021, une initiative a été déposée pour supprimer la taxe professionnelle communale. Les communes ont travaillé sur un contre-projet et ont trouvé un accord avec le département cantonal des finances, pour que les recettes de cette taxe soient compensées d'une manière ou d'une autre. Il indique que si la commune de Veyrier est peu touchée par la suppression de cette taxe, ce n'est pas le cas d'autres communes sur le canton. Il ajoute que le parlement a accepté le contre-projet la semaine dernière, il faut maintenant que les initiants retirent leur initiative pour que ce contre-projet soit transformé en une loi, qui entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. En outre, il indique que sur la zone macaron du centre du village, des travaux ont été faits pour remplacer plus de 32 places zone bleue en zone 4 heures, ouvertes aux macarons, places disponibles dès demain.

**M. MONNAT** remercie M. ROBERT pour le rapport sur les encombrants et pour les mesures correctives annoncées. Ces mesures sont nombreuses et cela démontre que la solution mise en place début 2022 était perfectible. Il évoque avoir amené des encombrants au Grand-Donzel en avril et note la qualité du service. Son véhicule a été déchargé rapidement, sans attente, avec l'aide de l'employé de la commune, de celui de Transvoirie et d'une étudiante. Il estime qu'organiser un ramassage d'encombrants au milieu des vacances de Pâques améliore finalement la fluidité du processus et considère que tout n'est pas à jeter dans cette nouvelle organisation. Cependant, il rappelle que tout le monde ne possède pas de véhicule ou n'a pas forcément la santé physique pour transporter de grosses charges. Il signale que ses encombrants n'étaient pas si encombrants que cela. S'il s'était agi d'un gros sofa, il aurait été bien en peine de l'amener au Grand-Donzel. Il juge qu'il ne faut donc pas être sourd aux réclamations de la population, même si celle-ci est prompte à se faire

entendre dès que l'on touche un peu à son confort. Par exemple, les tarifs communiqués par Transvoirie à certains communiens étaient plus que dissuasifs et pas en accord avec ce qui a été négocié. Par ailleurs, le trafic engendré les weekends de grosse affluence aux abords du Grand-Donzel peut être problématique. En ce qui concerne le rapport et les mesures annoncées, le rapport montre effectivement une baisse du tonnage. Si une partie de celle-ci est certainement due à moins d'incivilités, telles que les dépôts sauvages de certaines entreprises ou venant d'autres communes et au-delà, ou peut être due à un meilleur tri à la source, il souligne tout de même que certains communiens se sont arrangés différemment ou ont entreposé leurs encombrants chez eux. L'économie faite par la commune sur l'exercice 2022 lui semble négligeable si elle est mise en parallèle avec la baisse du niveau et de la qualité du service. Quant aux mesures annoncées, il se réjouit qu'une levée porte-à-porte annuelle soit de nouveau organisée, mais demande que la commune en organise au moins deux, une au printemps pour accompagner les gros nettoyages et une en automne. Il pense aux personnes pour qui une dépense de CHF 100 ou CHF 200 pour éliminer un encombrant est une grosse dépense et qui n'ont pas les moyens de le stocker une année durant, en particulier les locataires. Il déclare que le PLR sera attentif à l'évolution de l'offre et à la qualité du service disponible à toutes les catégories de la population et n'exclut pas d'intervenir de façon plus directive si les mesures correctives ne devaient pas suffire.

**M. ROBERT** remercie M. MONNAT de cette analyse. Il rappelle que le Conseil administratif était conscient dès le début de ce processus qu'il faudrait l'améliorer. Effectivement, parmi les pistes sélectionnées, il y a le ramassage annuel au porte-à-porte. Il explique n'en prévoir qu'un dans un premier temps pour ne pas dénaturer le principe de l'abandon du porte-à-porte. En effet, le processus retenu reste une collecte à un endroit défini, avec non seulement des encombrants mais également des produits ou déchets autres. Par exemple, du matériel électronique ou des produits chimiques non-dangereux, ce qui n'est pas possible avec le porte-à-porte. La commune ne voulait pas mettre en place un système qui demande des présences humaines et entraîne que les gens concentrent leurs encombrants sur six mois pour les éliminer tous d'un coup. Il ajoute espérer que lors de la campagne pour les gros encombrants, la commune ne se retrouve pas face aux mêmes travers, à savoir retrouver de petits objets (type vaisselle). Cela entraînerait un arrêt du processus puisque le but est d'éliminer les gros encombrants au porte-à-porte. En ce qui concerne Transvoirie, ils ont été sollicités à nouveau sur la question des prix, il encourage les membres de ce Conseil à prévenir le Conseil administratif si les prix indiqués sont fantaisistes ou trop élevés.

**Mme GAUTROT** s'adresse à Mme TAGLIABUE au sujet de la promotion environnementale et des panneaux solaires mentionnés. Elle souhaite savoir d'une part si cette action se limite à de l'information, et d'autre part elle note que les propriétaires n'ont pas réalisés de travaux pour des raisons économiques.

**M. ROBERT** confirme que ce sujet se limitait effectivement à une information à la population pour lui signaler que cette campagne était en place. Néanmoins, la commune a financé les aspects administratifs de départ, à savoir les premières visites de la société Planair pour établir les critères de demande et mettre ces critères en place. Elle n'a pas donné de subvention aux propriétaires.

**Mme CHERBULIEZ** revient sur la question des encombrants. Elle souhaite connaître le prix accordé entre la mairie et Transvoire pour la levée d'encombrants.

**M. ROBERT** répond qu'il s'agit de CHF 250 pour un à cinq encombrants. Avec la nouvelle procédure, la commune prendrait à sa charge la moitié de cette somme, soit CHF 125. Il rappelle que pour les personnes handicapées ou en mauvaise santé notamment, la commune prend en charge l'intégralité de cette somme.

**M. DUC** demande à avoir le détail des chiffres concernant les encombrants pour les analyser lors d'une commission des finances, sécurité et administration. Il remarque que cette nouvelle mise en place coûte plus cher à la commune et que la population en est mécontente.

**M. ROBERT** rappelle de mémoire les mots de M. Guy-Olivier Segond, lorsqu'il siégeait à la Ville de Genève : «les débats n'ont jamais été aussi longs que lorsqu'on a parlé du problème des crottes de chien sur le trottoir, puisque tout le monde était concerné : ceux qui avait des chiens et ceux qui marchaient dans ces déjections». Les encombrants concernent aussi tout le monde et font donc débat. Le coût global est plus bas, c'est écrit dans le rapport. Il transmettra les chiffres bien volontiers et suggère d'inviter Transvoire en commission pour davantage d'explications.

#### **4. Pour un projet culturel aux Grands Esserts - Motion – Rapports de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale du 4 mai 2023 et de la commission des Grands Esserts du 4 mai 2023.**

**M. BALDIN** rappelle que la commune dispose de plus de quatre hectares d'espaces publics aux Grands Esserts, dont elle est déjà en train de concevoir l'aménagement. Cette motion qui propose de prévoir des espaces vivants pour les habitants a été accueillie favorablement par les commissaires des deux commissions réunies. Si les surfaces ne manquent pas, les aménagements possibles ne manquent pas non plus : espace couvert polyvalent, marché couvert, espace dévolu à une activité artisanale, culturelle, artistique ou au délasserement avec la création d'une guinguette, par exemple. La commission a tout de suite élargi le champ de la motion bien au-delà de l'idée de départ, qui était d'accueillir un projet culturel. Il remarque une forte attente autour de cette mise à disposition de l'espace public et estime que la commune a ici clairement une carte à jouer, en prévoyant et en équipant dès maintenant des espaces que les futurs habitants pourront s'approprier et faire évoluer, par exemple en créant à leur arrivée, une association qui en assurera la gestion participative. Cela crée des liens entre les habitants et renforce la cohésion sociale. C'est pourquoi le groupe PS-Les Verts souhaite que soient identifiées sans tarder les surfaces aménageables. Il dit compter également sur l'expertise du bureau ESSVERT en charge des aménagements extérieurs, afin de baser la réflexion sur son socle de connaissance. Il attend de sa part des propositions chiffrées parmi lesquelles faire un choix pour l'intérêt des habitants de ce futur quartier de la commune. Ils approuvent donc la motion ainsi amendée et souhaite poursuivre sa mise en œuvre en commission des Grands Esserts.

**Mme CHERBULIEZ** ne souhaite pas revenir sur le fond de la motion initiale présentée par son auteur M. BARRO, lors du Conseil municipal du 13 décembre. Elle relate la

commission conjointe dans laquelle a été traitée longuement cette motion et les discussions qui ont mené à élargir son champ et ne pas se limiter à un projet culturel. Elle ajoute avoir apporté différents amendements, qui malheureusement ne ressortent pas du tout du rapport fait par M. BALDIN. Le rapport ne fait qu'évoquer un exemple donné. Le projet de motion amendée par ses soins se trouve sur CMnet, avec les modifications en rouge. Elle indique une erreur toutefois : le titre devrait être «projet de motion pour des espaces publics vivants aux Grands Esserts». L'idée est bien d'élargir cette motion à des projets récréatifs, artisanaux, artistiques et pas uniquement culturels. Elle ajoute que le rapport ne mentionne pas non plus le fait que les amendements ont été acceptés à l'unanimité. Elle suggère enfin que les amendements soient votés en bloc puisqu'ils ont été acceptés à l'unanimité en commission. Par ailleurs, au vu de ce qui a été exposé, elle ne peut pas accepter ce rapport qui ne reflète pas la réalité des travaux de commission.

**M. JOUSSON** rappelle que lors de la séance d'introduction de cette motion, le groupe Veyrier-Ensemble avait refusé son entrée en matière, principalement pour la raison suivante : lors du même Conseil municipal, il avait accepté une proposition du Conseil administratif de réserver la somme de CHF 200'000 pour créer un fonds pour la valorisation culturelle et artistique aux Grands Esserts. Le groupe était d'avis que la motion faisait ainsi doublon. Malgré cela, le Conseil municipal dans son ensemble a accepté le renvoi en commissions des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale et des Grands Esserts. Afin de pouvoir apporter une réponse concertée, une commission commune a donc été agendée, commission qui a élargi la première invite de la motion. D'un simple projet culturel et artistique au travers d'une promenade, l'invite s'est étendue à la création d'espaces culturels, artistiques, récréatifs - avec des jeux d'enfants - et artisanaux par la création d'un éventuel couvert. La commission a également voulu que soit ajoutée une somme définie par le Conseil administratif pour mieux faire vivre ces espaces communs, somme à prévoir au budget des investissements. En effet, ils estiment que cette création d'espaces vivants est un plus aux aménagements extérieurs de base et si l'exécution des aménagements extérieurs doit être qualitatif, il ne saurait être question de puiser dans leur budget pour ce complément d'âme que procurera cette création d'espaces artistiques, récréatifs et artisanaux. Le groupe Veyrier-Ensemble est donc totalement satisfait des amendements apportés à cette motion et par conséquent, ils l'accepteront bien volontiers. En revanche, ils regrettent que le rapport soit trop lacunaire. Il ne mentionne ni la modification du titre de la motion, ni le texte final de l'invite n°1 largement modifié, ni la suppression complète de l'invite n°2, et surtout ni le vote positif à l'unanimité des commissaires des affaires sociales et des Grands Esserts. L'absence de ces points déterminants les ont conduit à s'abstenir à son acceptation.

**M. MARTIN** revient sur l'intervention de M. BALDIN pour signaler que le Conseil administratif viendra présenter au mois de juin une proposition sur les espaces publics des Grands Esserts. Auparavant, ESSVERT sera reçu au sein de la commission des Grands Esserts, pour présenter les principaux travaux qui ont déjà été établis sur l'étape n°1 et n°2. Lors du Conseil municipal du mois de juin aura lieu la discussion et l'entrée en matière sur la demande de crédit pour l'étape n°1, et ce sujet sera probablement renvoyé en commission pour continuer la discussion. Il signale qu'il y aura certaines contraintes, notamment sur la promenade des Cirses, puisqu'elle est placée en lisière de forêt. Pour cette raison, il n'est pas possible d'y installer du mobilier fixe. Ces contraintes seront présentées lors de la commission des Grands Esserts.

**Mme GAUTROT** indique que les Vert'libéraux ont pris connaissance du rapport de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale et des Grands Esserts. Ils sont satisfaits que ce projet culturel ait obtenu un accord de tous les membres de ces deux commissions. Cela assure la création d'espaces publics de qualité qui répondront aux besoins des habitants de ce nouveau quartier. Ils accepteront le rapport des commissions citées après qu'il soit mis en conformité.

**Mme MAYE** déclare que le groupe Le Centre est favorable aux modifications et propose le vote de l'amendement et de la motion.

**M. DUC** cite l'article 56 du règlement, concernant le rapport de commission : «la commission chargée d'étudier une proposition conclut ses travaux par un rapport. Le rapport décrit brièvement le mandat confié à la commission, résume ses travaux et expose les motifs à l'appui de la proposition de la commission. La commission peut conclure à l'acceptation, au refus ou à la modification de la proposition. Si elle conclut à la modification de la proposition, elle doit formuler des amendements adéquats». Il enjoint les Conseillers municipaux à refuser ce rapport et non pas à s'abstenir, étant donné qu'il ne remplit pas ces directives.

*Le rapport de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale est refusé par 8 non, 14 abstentions.*

*La motion amendée est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

#### **5. Vestiaires football abri PC Grand-Salève - Rénovation et mise en conformité - demande de crédit pour travaux (prop. n°23.06) – Rapport de la commission des constructions du 2 mai 2023 – Délibération.**

**M. BARRO** considère que le rapport est complet, dans la mesure où y figurent les questions posées par chacune et chacun. La commission a souhaité donner un petit plus au Conseil administratif de CHF 100'000, pour être en adéquation avec un risque décelé d'une possible augmentation des prix, notamment par rapport aux contraintes énergétiques. L'autorisation de construire n'a pas encore été délivrée sur cet objet. Bien qu'il fasse confiance au chiffrage des mandataires, il juge utile une prudence de CHF 100'000. Il insiste sur le fait que le FC Veyrier Sports, et en particulier les utilisateurs des vestiaires, approuve la dernière version. Par ailleurs, il demande à ce que les canalisations soient vérifiées, le bâtiment étant âgé, pour éviter de mettre toute une infrastructure en place, tout en ayant des canalisations vétustes. Il invite les Conseillers municipaux à soutenir ce projet d'investissement pour la population.

**M. KAPANCI** indique que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance de la proposition du Conseil administratif pour la rénovation et la mise en conformité des vestiaires du football dans l'abri protection civile. Le crédit de CHF 1'800'000 est passé à CHF 1'900'000, le poste divers imprévu a été augmenté d'environ CHF 100'000. Il reste quelques inconnues, entre autres l'état et la situation des écoulements. Un travail de recherche sera fait par le service technique de la commune, avant de déterminer le projet final qui devra être soumis au FC Veyrier Sports pour avoir leur approbation. Ils entrent en matière et voteront le crédit proposé.

**M. MÜLLER** déclare que le groupe Le Centre est favorable à cette construction-rénovation, et ceci pour le montant de CHF 1'900'000, partant du principe que s'il faut refaire ces vestiaires, autant les refaire entièrement et dans les règles de l'art. C'est pourquoi ils proposent d'accepter le rapport de la commission et de voter le projet de délibération.

**Mme GAUTROT** signale que les Vert'libéraux ont pris connaissance du rapport de la commission des constructions, qui est clair et donne toutes les précisions. Ils se réjouissent du réaménagement des vestiaires du FC Veyrier Sports, pour offrir aux jeunes sportifs un local aux normes. Ils acceptent donc le rapport et la délibération.

**Mme BESSAT** indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s a pris connaissance du rapport de la commission et accepte le rapport et la délibération.

**Mme DESARDOUIN** juge le rapport clair et précis, l'accepte donc ainsi que la délibération.

*Le rapport de la commission des constructions est accepté à l'unanimité – 22 oui.*

**Le président** donne lecture du projet de délibération.

*La délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

## **6. Comptes 2022 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 9 mai 2023 – Délibération.**

**M. DUC** indique que le groupe PLR acceptera les comptes de la FIVV. Ils relèvent que malgré un bénéfice extraordinaire dû à une simple réévaluation des immeubles, un élément purement comptable, la FIVV réalise CHF 1 million de bénéfice. Cela malgré les intérêts qu'ils versent à la commune sur leur capital de dotation.

**M. ZUFFEREY** s'exprime pour ce point ainsi que pour le suivant. Les Vert'libéraux acceptent les comptes de la FIVV, ainsi que ceux de la fondation des Rasses. Toutefois, ils émettent un «bémol» sur les rapports financiers transmis qui mériteraient une analyse plus détaillée selon eux, en particulier sur les écarts financiers importants entre les années, ainsi qu'un tableau récapitulatif et nominatif des jetons de présence. Ils approuvent les comptes des deux fondations et demandent le vote immédiat.

**M. MÜLLER** remarque que les comptes de la FIVV montrent un excédent de recettes de presque CHF 6 millions. Sur ce montant, CHF 4,9 millions sont dus à la réévaluation de son parc immobilier, ce qui fait apparaître un résultat d'exploitation de CHF 1,2 millions. C'est pourquoi, le groupe Le Centre propose d'accepter le rapport de la commission et de voter le projet de délibération.

**M. SCHOCH** indique que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance du rapport sur les comptes 2022 de la FIVV. Ils remercient les membres de la fondation et approuvent les comptes.

**Mme DESARDOUIN** accepte les comptes de la FIVV et la délibération.

**M. MESOT** signale que le groupe Socialistes-Vert.e.s accepte les deux comptes rendus, celui de la FIVV et celui des Rasses. Ils se réjouissent de reprendre les débats sur la FIVV.

*Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est accepté par 21 oui et 1 abstention.*

**Le président** donne lecture du projet de délibération.

*La délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

#### **7. Comptes 2022 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées "Les Rasses"- Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 9 mai 2023 – Délibération.**

**M. MONNAT** indique que le groupe PLR est satisfait des réponses et informations apportées sur les comptes de la Fondation des Rasses lors de la commission des finances, sécurité et administration et propose d'en approuver les comptes.

**M. MÜLLER** indique que le groupe Le Centre est également satisfait des explications du représentant de la Fondation lors de la dernière commission des finances, sécurité et administration ainsi que de l'excédent de recettes de CHF 174'000 pour 2022. C'est pourquoi ils proposent d'accepter le rapport de la commission et de voter le projet de délibération.

**Mme DESARDOUIN** accepte les comptes de la Fondation des Rasses et la délibération.

**M. SCHOCH** déclare que le groupe Veyrier-Ensemble valide les comptes 2022, à la lecture du rapport de la commission des finances, sécurité et administration et suite aux très claires explications du représentant de la Fondation des Rasses.

*Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité – 22 oui.*

**Le président** donne lecture du projet de délibération.

*La délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

**M. MARTIN** remercie les Conseillers municipaux pour l'acceptation des comptes. Le Conseil administratif fera part au comité de leur souhait d'avoir plus de détails sur le rapport de l'audit. Il rappelle que chaque parti représenté dans cet hémicycle a un représentant dans chaque Conseil de fondation.

## **8. Comptes communaux 2022 – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 9 mai 2023 – Délibération.**

*Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité – 22 oui.*

**M. DUC** remercie l'administration pour son travail, en particulier Mmes GALIOTTO et LIPAWSKY. Il rappelle que les comptes sont extrêmement positifs et compte sur le Conseil administratif pour proposer à la rentrée un budget où figurera une baisse d'impôt.

**Le président** donne lecture du projet de délibération.

*La délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

Mme BARRAS participe à la séance dès 19h25.

**M. MARTIN**, au nom du Conseil administratif, remercie les Conseillers municipaux d'accepter les comptes. Il prend note de la remarque de M. DUC et donne rendez-vous à l'automne pour l'élaboration du budget.

**Le président** remercie également la secrétaire générale et Mme GALIOTTO, ainsi que le rapporteur.

## **9. Propositions du Conseil administratif.**

### **a) Remplacement des fenêtres du bâtiment de la police municipale (prop. n°23.09)**

**M. ROBERT** indique que, compte tenu des obligations légales en matière d'isolation thermique des bâtiments et de l'état général des fenêtres existantes, il est nécessaire de procéder au changement de toutes les fenêtres du bâtiment de la police municipale qui sont au nombre de quinze. D'une part, les verres sont de mauvaise qualité et non conformes, d'autre part les châssis sont en très mauvais état, laissant dans certains cas pénétrer la pluie. Les photos accompagnant la proposition en rendent compte. Vu le caractère historique du bâtiment situé en zone 4B protégée, la commune est soumise à des contraintes pour respecter le cachet du lieu. Cela explique le coût élevé des travaux. Il est à relever qu'un montant de CHF 48'000 est inscrit au budget de fonctionnement 2023 car lors de son établissement, les contraintes importantes données par le service des monuments et sites ainsi que la présence d'amiante étaient inconnues. L'isolation de la porte d'entrée n'était par ailleurs pas incluse. En conséquence, le Conseil administratif demande de lui ouvrir un crédit de CHF 80'000 pour procéder à ces travaux.

**Mme DESARDOUIN**, au vu de l'état déplorable des fenêtres, associé à la présence d'amiante qui représente un danger pour les occupants, remercie le Conseil administratif d'avoir entrepris cette démarche auprès du service des monuments et sites pour les remplacer et améliorer l'isolation thermique de la porte d'entrée. En raison de l'urgence de la situation, elle entre en matière et demande le vote immédiat.

**M. MÜLLER** indique que le groupe PDC Le Centre ne peut qu'être favorable à tout projet d'investissement qui augmente l'isolation thermique des bâtiments communaux et, au vu du montant relativement faible, propose le vote immédiat.

**Mme GAUTROT** signale que les Vert'libéraux ont pris connaissance avec grand intérêt de ce projet. Le remplacement des fenêtres du bâtiment de la police municipale est nécessaire, d'une part pour réaliser les travaux d'isolation thermique que les bâtiments anciens de la commune doivent faire et d'autre part, pour mettre aux normes ces fenêtres en supprimant ainsi l'existence de l'amiante nocif pour la santé. Ils entrent en matière sur ce projet et demandent le vote immédiat.

**M. PAUTEX** déclare que le groupe PLR est favorable à l'entrée en matière de la proposition 23.09 relative au remplacement des fenêtres du bâtiment de la police municipale, en raison des obligations légales et de son engagement moral concernant la baisse de consommation énergétique. L'exposé des motifs est exhaustif et les photos parlent d'elle-même sur la vétusté des fenêtres actuelles. En outre, ils estiment que le montant de CHF 80'000 n'est pas négligeable, mais au vu des contraintes du service des monuments et site, la marge de manœuvre de la commune est très limitée et un passage en commission n'aurait pas de grande plus-value. Par conséquent ils proposent un vote immédiat.

**Mme BESSAT** prend la parole pour les propositions 23.09 et 23.10 et indique que le groupe Socialiste-vert propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

**M. GÄMPERLE** demande également, au nom du groupe Veyrier-Ensemble, l'entrée en matière et le vote immédiat.

**M. BARRO** évoque une subvention que la commune pourrait éventuellement toucher pour ces travaux. C'est une subvention liée aux contraintes données.

**M. ROBERT** remercie M. BARRO de cette suggestion. Il se renseignera à ce sujet.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 23 oui.*

*Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 23 oui.*

**Le président** donne lecture du projet de délibération.

*La délibération est acceptée à l'unanimité – 23 oui.*

#### **b) Remplacement des panneaux d'affichage communaux (prop. n°23.10)**

**Mme TAGLIABUE** rappelle que depuis 2016, de nombreux travaux de réparation ont eu lieu sur les différents panneaux d'affichage en raison de leur vétusté. Après réflexion, il a été décidé de les changer et d'en supprimer certains qui n'étaient pas dans des lieux très visibles. La commune conservera sept emplacements sur les onze actuels : la mairie, la route des Tournettes, la route Antoine-Martin, le parking du Grand Donzel, la poste de Vessy et l'école de Pinchat. Les panneaux qui seront retirés sont les suivants : ceux près de l'ancienne poste, du petit Veyrier, de la route de Veyrier et

du chemin Sur-Rang. Pour ces travaux, le Conseil administratif demande de lui ouvrir un crédit de CHF 95'000, sachant qu'un montant de CHF 150'000 a été inscrit au plan des investissements pour ces travaux.

**M. ZUFFEREY** se dit un peu surpris par l'utilité de tels panneaux à l'heure du tout numérique, mais puisque la commune a fait en amont une étude de passage et de visibilité, ce dont il les félicite, les Verts/libéraux entreront en matière sur cette proposition avec un vote immédiat.

**Mme BATARDON** indique que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance de l'exposé des motifs et accepte la proposition du Conseil administratif de maintenir en termes de visibilité sept emplacements sur onze et d'ouvrir un crédit de CHF 95'000 pour le remplacement de neuf panneaux d'affichages. Ils entrent en matière et proposent le vote immédiat.

**M. PAUTEX** déclare n'avoir rien à ajouter à la proposition du Conseil administratif. Les emplacements retenus pour les panneaux d'affichage sont bien répartis sur le territoire de la commune, ceci afin de garantir une bonne visibilité. Ainsi, le groupe PLR entre en matière et propose un vote immédiat.

**Mme DESARDOUIN** entre en matière et demande le vote immédiat.

**Mme MAYE** signale que le groupe PDC Le Centre accepte la demande du Conseil administratif d'ouvrir un crédit de CHF 95'000 pour le remplacement des neuf panneaux d'affichage communaux et propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 23 oui.*

*Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 23 oui.*

**Le président** donne lecture du projet de délibération.

*La délibération est acceptée à l'unanimité – 23 oui.*

**Mme TAGLIABUE**, en réponse à l'intervention de M. ZUFFEREY, remarque que certains communiens ne sont pas liés au numérique et se réjouissent de voir ce genre de communication. Elle ne considère pas le tout numérique comme un avenir souhaitable.

**c) Remplacement de l'ensemble des éclairages des trois écoles, Bois-Gourmand, Pinchat et Grand-Salève par des LED dans le cadre du projet Eco21 (prop. n°23.11)**

**M. ROBERT** indique que, parmi les projets que la commune entend réaliser afin d'améliorer son efficacité énergétique, il y a la mise en place d'un éclairage par LED. Il précise que le Conseil administratif reviendra vers les Conseillers municipaux pour le remplacement de l'éclairage des terrains de football de Grand-Donzel qui est gourmand en électricité et qui crée des nuisances. Le projet de ce soir concerne les trois écoles. Ces écoles sont éclairées au moyen de tubes néon qui seront interdits de

fabrication dès août de cette année. Dès lors, le Conseil administratif a estimé que ce changement était prioritaire. Compte tenu des montants en jeu la commune doit suivre une procédure respectant l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Les travaux seront répartis sur les 24 prochains mois. La commune recevra une subvention pour ces travaux, d'une part via Eco21, d'autre part via le Fonds Energie des Collectivités. Le montant total est toutefois impossible à déterminer à ce jour. Il demande donc de bien vouloir accorder un crédit à hauteur de CHF 750'000 selon le devis estimé.

**Mme BESSAT** remercie le Conseil administratif de cette proposition qui a son sens pour l'économie d'énergie. Le groupe Socialistes-Vert.e.s entre en matière et demande le renvoi en commission des constructions. Elle ajoute que sa demande quant aux détecteurs de personne n'a toujours pas reçu de réponse.

**Mme GAUTROT** signale que les Vert'libéraux ont pris connaissance de cette proposition. L'économie d'énergie constitue un des éléments importants de la transition énergétique. Les remplacements de l'ensemble des éclairages des trois écoles de la commune vont faire économiser de l'énergie et réduire le coût de celle-ci, ainsi que baisser les émissions de CO<sup>2</sup>. Le soutien financier offert par Eco21 motive à faire ce pas nécessaire vers le zéro carbone à Veyrier. Ils entrent en matière et demandent le renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

**Mme DESARDOUIN** considère qu'il s'agit d'un facteur primordial pour le climat. Elle entre donc en matière et demande le vote immédiat.

**M. PAUTEX** remarque que cette question concerne un nouveau sujet d'efficience énergétique des bâtiments : l'éclairage des écoles. Des travaux de toute façon nécessaires à brève échéance, tenant compte de la pénurie de néon qui suivra dans un avenir proche, et de la volonté communale de diminuer l'empreinte carbone de Veyrier. Le montant projeté de CHF 750'000 est élevé, mais si les projections du programme Eco21 se vérifient, le montant serait amorti dans les dix ans avec les économies d'énergies. Ceci sans tenir compte des subventions qui seraient allouées. Le groupe PLR est favorable à l'entrée en matière. Au vu de l'audit menée par SECURELEC et le montant déjà inscrit au plan des investissements, le groupe ne voit pas de plus-value à passer en commission. Ainsi, il propose le vote immédiat.

**M. ZANICOLI** rappelle que la fourniture des tubes luminescents (néon) sera interdite à la fabrication dès 2023, que le simulateur Eco21 a évalué une économie annuelle de CHF 75'000 et qu'en outre, les subventions Eco21 et le fonds Energie des Collectivités permettront de financer une partie du projet. La prime Eco21 est estimée à environ CHF 100'000. Il ajoute qu'un élément n'a pas été quantifié, soit la maintenance des luminaires d'anciennes générations et le coût et le changement des tubes luminescents de manière régulière dû à l'usure (clignotement, intensité lumineuse diminuée etc.). La maintenance implique des coûts supplémentaires. La durée de vie d'un luminaire LED est de 50'000 heures, il ne contient aucune substance toxique et ne clignote pas, la maintenance en est donc largement réduite. Avec le remplacement des luminaires luminescents par de la LED, l'économie annuelle sera d'environ 30%. C'est pourquoi le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et demande le renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

**M. MÜLLER** indique que le groupe Le Centre ne peut être que favorable à toute mesure communale qui permette des économies d'énergie, surtout si cela conduit également à des économies en francs pour la commune. Au vu du montant important, ils proposent l'entrée en matière et le renvoi en commissions des constructions.

**Mme BESSAT** revient sur son intervention. Elle juge que la commission dans laquelle cet objet sera renvoyé (constructions ou finances) importe peu, mais elle ne souhaite pas de vote immédiat en raison de l'importance de la somme.

**Mme CHERBULIEZ** ne comprend pas le renvoi en commission des constructions si l'argument est l'importance du montant. Ce devrait être la commission des finances, sécurité et administration. En outre, elle ne voit pas l'utilité d'un renvoi en commission.

**M. MÜLLER** estime qu'il s'agit d'un sujet technique et par conséquent il revient à la commission des constructions d'en discuter, et non pas des finances.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 23 oui.*

*Le vote immédiat est accepté par 17 oui, 5 non et 1 abstention.*

**Le président** donne lecture du projet de délibération.

*La délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.*

**Mme BESSAT** souhaite savoir pourquoi le projet de délibération ne fait état que de l'école de Bois-Gourmand et pas des deux autres.

**Mme LIPAWSKY** indique qu'il s'agit d'une erreur et que la délibération sera corrigée.

#### **d) Réfection et aménagement de la Fontaine de César (prop. n°23.12)**

**M. ROBERT** rappelle que la proposition de ce soir fait suite au travail important réalisé par l'Association des amis de la Fontaine de César. Cette « jeune » association franco-suisse s'implique pour entretenir cette propriété veyrite sur territoire français. Constatant une lente dégradation de cette fontaine et de son environnement, elle a lancé une réflexion pour sa réfection et surtout le réaménagement de son environnement. Après l'étude de passionnants projets établis par des étudiants de première année de l'HEPIA, ils sont venus vers les autorités de Veyrier et d'Etrembières pour présenter leur projet. Celui-ci est soutenu par le Conseil administratif qui est évidemment sensible à la préservation de son patrimoine. Cette proposition permettra également une meilleure visibilité de ce havre bucolique vu que la via Rhôna passera juste à côté. Le Conseil administratif demande de bien vouloir ouvrir un crédit de CHF 60'000 pour ce travail, étant rappelé qu'il s'inscrit dans une démarche plus large et qu'Etrembières participe également au financement des travaux qui se situent hors du périmètre appartenant à la commune.

**Mme BATARDON** reprend en introduction une phrase d'Eric Budry : «la Fontaine de César glougloute de souvenirs !» En 2019 l'association les Amis de la Fontaine de César voit le jour. Sauvegarder, restaurer, protéger et valoriser, voilà ce que quelques

personnalités attachées à ce patrimoine historique ont décidé de mettre en œuvre avec l'étroite collaboration de son propriétaire, la commune de Veyrier, ainsi que de la commune d'Étrembières en territoire français sur laquelle se trouve ladite fontaine. Bien que les mesures sanitaires liées à la pandémie aient directement impacté le fonctionnement de l'association, mais comme constaté lors de la lecture de l'exposé des motifs, cette dernière n'est toutefois pas restée inactive. Grâce à la concrétisation d'une démarche originale entre les Amis de la Fontaine de César et l'HEPIA, un groupe d'étudiants a pu découvrir ce petit trésor du patrimoine local, son histoire singulière, son environnement transfrontalier, vaste champ d'investigation pour ces étudiants, mobilisés à imaginer autant de projet de paysage autour du site de la fontaine. Le fruit de ce travail à travers une brochure et une exposition a été présenté aux membres ainsi qu'aux autorités des communes d'Étrembières et de Veyrier à l'occasion d'une assemblée tenue au Pas de l'Échelle en mai 2022. L'avancement de toutes ces réflexions amène à une demande de crédit de CHF 60'000 pour l'exécution de différents travaux. En termes de temporalité l'urgence est de mise puisque le souhait de l'association serait d'effectuer ces travaux durant la période estivale 2023 et... nous y sommes ! De ce travail de réfection du patrimoine naît une tout autre idée et celle-là d'ordre culturel, à travers l'organisation de manifestations théâtrales ou autres. Alors qu'idéalement une visite sur le site de la Fontaine de César aurait été judicieuse en amont de cette demande de budget, elle proposera cet automne, en sa qualité de présidente de la commission d'aménagement du territoire et environnement, une visite aux membres de ladite commission et ouverte à l'ensemble du Conseil municipal. Le groupe Veyrier-Ensemble est sensible à la préservation de son patrimoine ainsi qu'au soutien de l'engagement de ses bénévoles passionnés, force de cohésion entre Veyrier et Étrembières et propose le vote immédiat.

*Applaudissements.*

**M. ZUFFEREY** considère qu'il est important de sauvegarder le patrimoine historique même en territoire français, les Verts-libéraux entrent donc en matière sur la proposition et se disent favorable à un vote immédiat mais se rallieront à la majorité si une demande de renvoi en commission est souhaitée.

**Mme BESSAT** se dit ravie, au nom du groupe Socialiste-Vert.e.s, de participer à la protection du patrimoine de la commune, d'autant plus après l'intervention de Mme BATARDON. Ils entrent en matière et proposent le vote immédiat.

**Mme MAYE** indique que le groupe Le Centre propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

**Mme DESARDOUIN** entre en matière et demande le vote immédiat.

**M. BARRO** signale que le groupe PLR soutient ce projet et ajoute que l'association des amis de la Fontaine de César envisage, après cette première étape de réfection, d'approcher les voisins français afin de les intégrer encore plus et de les intéresser aux différents parcours piétonniers. Ils remercient l'association pour tout ce qu'ils font et pour la fontaine en particulier.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 23 oui.*

*Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 23 oui.*

**Le président** donne lecture du projet de délibération.

*La délibération est acceptée à l'unanimité – 23 oui.*

## **10. Propositions des Conseillers municipaux.**

### **a) Pour la création d'un fonds Climat & Energie au service des Communiers**

**Mme GAUTROT** indique que la commune de Veyrier est la commune qui a la plus grande zone villas du canton. Cette zone est aujourd'hui dans une large majorité chauffée avec des chaudières au fioul. Pour avoir un impact sur les émissions de CO<sup>2</sup>, il faut absolument remplacer ces chaudières au fioul par des systèmes de pompe à chaleur ou des panneaux solaires qui n'émettent pas de CO<sup>2</sup>. Les Vert'libéraux proposent donc d'aider les propriétaires qui souhaitent remplacer leurs chaudières à fioul avec un système de chauffage qui n'émet pas de CO<sup>2</sup> en leur offrant une subvention. Cet effort financier a été compris par les autorités à Berne. Il faut venir en aide aux propriétaires pour réaliser cette transition énergétique. C'est pour cela que les citoyens devront voter au niveau fédéral sur la loi sur le climat. La subvention de la commune de Veyrier profitera à tous, aux habitants des immeubles comme à ceux de la zone villa, car évidemment avec moins de CO<sup>2</sup> tout le monde se portera mieux. Concernant l'éventuelle complexité de la mise en œuvre des subventions aux propriétaires, ils proposent d'utiliser le même système que la commune de Troinex qu'ils jugent très simple et qui consiste à appliquer un pourcentage de la subvention accordée par le canton. Ainsi la commune n'aurait pas de calculs compliqués à faire ni de dossiers à remplir. Elle se calquera sur le canton. Pour la planète et pour les Veyrites, ils demandent aux Conseillers municipaux de soutenir cette motion qui a pour objet d'aider financièrement les propriétaires de villas à passer d'un système de chaudière à fioul à un système qui n'émet pas de CO<sup>2</sup> et qui améliorera la qualité de vie de tous. Ils rappellent que des subventions existent déjà au niveau cantonal. Il est donc important que Veyrier fasse un choix à l'instar de nombreuses communes du canton. Les communes de Collonge-Bellerive, Plan-les-Ouates, Chêne-Bougeries, Troinex, proposent déjà ce soutien à leurs habitants.

**M. MÜLLER** signale que cette motion, tout comme la version précédente, ne convainc pas le groupe Le Centre, ceci pour quatre motifs. Tout d'abord, les bénéficiaires de ce fonds ne seront que des particuliers, à savoir les propriétaires de villas. Or, même si la hausse semble se ralentir aujourd'hui en raison de l'augmentation des taux d'intérêts, la valeur des biens immobiliers à Veyrier a très fortement augmenté ces dernières années. Par conséquent, même un propriétaire à revenus modestes peut demander à une banque un crédit hypothécaire pour poser des panneaux solaires ou photovoltaïques et une pompe à chaleur. Il n'a pas besoin d'un subside de la commune. De plus, la pose de panneaux et d'une pompe à chaleur est déjà subventionnée et par le canton et par la Confédération, même si ces subventions ne couvrent pas le coût total des installations. Ils considèrent par conséquent qu'une subvention supplémentaire n'est pas indiquée. Ensuite, ils jugent le terme de «recettes de la commune» très flou ; si cela veut dire le 1% des revenus fiscaux, cela fait plus de CHF 400'000 qui seront pris sur le budget de fonctionnement, ce qui diminuera d'autant plus la marge de manœuvre de la commune. Ils ne veulent pas devoir se

trouver dans la position de devoir réduire les subventions aux associations veyrites pour financer des propriétaires de villas qui n'en ont pas besoin. Enfin, ils sont d'avis qu'édicter un règlement et fixer les conditions d'octroi de telles subventions revient à créer «une usine à gaz», avec toute la bureaucratie et le personnel supplémentaires qui vont avec. C'est pour ces motifs qu'ils proposent de ne pas entrer en matière sur cette motion, tout en soulignant qu'ils sont très favorables à tout projet communal pour diminuer la consommation énergétique et l'empreinte carbone de la commune, comme les deux propositions sur le remplacement des fenêtres et des éclairages des trois écoles débattues auparavant.

**M. BERNHEIM** assure que le groupe PLR est conscient de l'urgence climatique. Ils rappellent que différentes mesures ont été prises, entre autres la Charte environnementale de 2009 invitant le Conseil administratif à élaborer un plan d'action et prendre des mesures concrètes. Sans refaire tout l'historique, lors de la législature actuelle, le Conseil administratif a déjà réalisé d'importantes dépenses énergétiques. Ils ont attentivement étudié cette motion et se disent favorable à l'idée de soutenir toute mesure en faveur de l'écologie. En ce qui concerne la commune, il faut soutenir des projets ciblés plutôt que d'imposer à l'exécutif une contrainte de dépenses qui devra être complétée par un règlement avec une forme de charge « permanente » sans garantie de résultat (écologique dans le cas d'espèce) et qui ne concerne que les privés. Les privés peuvent bénéficier de subventions dans un cadre cantonal, fédéral ou d'autres mesures en places. Cette motion comprend une forme de contrainte de dépense et un plafond. Ils se demandent comment l'exécutif veyrite devra choisir entre différentes demandes de privés, si le montant des demandes dépasse le plafond. Pour toute ces raisons, ils proposent de ne pas entrer en matière sur cette motion.

**Mme BATARDON** indique que sur le fond, le groupe Veyrier-Ensemble est favorable à ce projet de motion, c'est-à-dire promouvoir l'abandon des énergies fossiles. Cependant, ils estiment que son mode de financement paraît en l'état totalement irréaliste. Si l'exposé des motifs ne peut être remis en question, les invites méritent cependant d'être repensées et reformulées, afin d'obtenir un projet plus réaliste et surtout complet. Ils n'entreront donc pas en matière et encouragent les Vert'libéraux à revenir sur ce sujet avec une proposition mieux élaborée.

**M. BALDIN** est d'accord avec ce qui vient d'être dit. Il remarque en particulier le manque de dimension sociale de cette motion. Le groupe Socialistes-Vert.e.s est donc défavorable à cette motion.

**Mme DESARDOUIN** trouve dommageable que cette motion n'ait pas été prise en considération. Elle rappelle qu'à l'heure actuelle plusieurs communes de Genève ont fourni un effort financier pour encourager leur population à entrer dans cette transition énergétique. Elle considère que créer un fonds communal pour l'énergie, représente un complément de subventions pour inciter les propriétaires à se lancer dans cette transition énergétique et pourrait également être un investissement à long terme pour la commune.

**Mme GAUTROT** mentionne que la motion pourrait être amendée, tout en gardant le fond, si les Conseillers municipaux veulent bien l'accepter.

*L'entrée en matière est refusée par 19 non, 3 oui et 1 abstention.*

**Mme CHERBULIEZ** souhaiterait recevoir des informations sur les démarches relatives à «Commune Rénove», en commissions d'aménagement du territoire et environnement ou des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, voire au Conseil municipal.

**M. ROBERT** salue cette idée. Il proposera une commission pour organiser cette séance d'information.

## **11. Questions et divers.**

**Mme GAUTROT** demande si la commune a des informations sur le choix de l'enseigne commerciale qui s'installera sur le PLQ Beaux-Champs aux Grands Esserts. Ensuite, elle indique avoir remarqué que le parking de la mairie ne prend que la monnaie ou la carte V PAY, ce qui complique le paiement. Elle souhaite que soit demandé à la fondation qui exploite ce parking de moderniser cet appareil pour pouvoir y utiliser tout type de cartes.

**M. MARTIN**, à la première question de Mme GAUTROT, répond que tant que l'autorisation de construire n'est pas en force, la CPEG ne mène pas ses initiatives sur le centre commercial et la société qui y sera représentée. Quant à la deuxième question, il indique que l'horodateur sera très prochainement changé dans le parking du village et ajoute que l'horodateur actuel accepte bien toutes les cartes.

**M. DUC** remarque que parmi les arbres plantés à la sortie d'Harmony, certains n'ont malheureusement pas survécus. Ils devaient être replantés en automne, mais ne l'ont pas été. Il demande si une replantation est prévue. Ensuite, il rappelle que des rangements à chaussures devaient être installés à l'entrée des vestiaires de la piscine or rien n'a été fait.

**M. ROBERT** indique que la plantation des arbres de remplacement est prévue à l'automne 2023. Il évoque un contrat avec les paysagistes qui remplacent dans un délai prévu les arbres qui ne survivent pas. Quant aux casiers à chaussures, ils devaient être installés fin avril, il regrette ce retard.

**Mme BESSAT** remercie le Conseil administratif pour les arrangements de fleurs qu'elle trouve magnifiques.

**Mme DESARDOUIN** revient sur son intervention du dernier Conseil municipal pour demander de réitérer la visite de la mairie pour cette nouvelle législature, afin que les nouveaux collègues connaissent le lieu qu'ils représentent. Elle dit s'être mal exprimée en disant «pour savoir ce qui se passe». Puisque le président a estimé que cette phrase était déplacée, elle s'en excuse auprès du Conseil administratif. En revanche, elle réitère sa demande.

**M. ROBERT**, après avoir évoqué cette question en séance du Conseil administratif, indique avoir considéré qu'il s'agissait de la visite du village en début de législature, et non pas de la mairie. Lors de cette législature, commencée en pleine pandémie, le

Conseil administratif avait demandé aux Conseillers municipaux s'ils souhaitaient faire cette visite, or seulement un tiers était intéressé, la visite n'avait donc pas été organisée. Aujourd'hui, si davantage de Conseillers sont intéressés, elle pourrait être reprogrammée. La visite de la mairie ne s'est jamais faite. Il ajoute ne pas voir d'intérêt à visiter des bureaux.

**Mme DESARDOUIN** insiste en disant qu'une telle visite s'est faite avec M. GARIN, ancien Secrétaire général. Elle considère qu'il n'y a pas que des bureaux à visiter.

**M. ZANICOLI** mentionne s'être rendu au dernier Festival international de pétanque au Grand-Donzel. Il dit avoir parlé aux membres du comité qui lui ont fait part de quelques demandes. Une grille d'évacuation de l'eau dont les barreaux sont trop larges et dans laquelle tombent les graviers du terrain de pétanque. Les joueurs doivent donc systématiquement la vider. Par ailleurs, le cadre du terrain est en mauvais état et serait à refaire, éventuellement plus haut.

**M. MÜLLER** a remarqué la présence d'une machine à sonder sur la passerelle des Grands Esserts, coté stand de tir. Il souhaite connaître son utilité.

**M. ROBERT** l'ignore. Cette parcelle appartient à l'État. Il se renseignera à ce sujet.

**Mme BATARDON** signale que l'escalier entre la salle communale et la clinique est déjà très abîmé, voire dangereux.

**M. MESOT** indique que le banc près de la salle communale, au niveau de l'arrêt du bus 41, est très bas. Il est difficile de s'asseoir pour des personnes âgées ou en convalescence. Des bancs pourraient être ajoutés et les bordures florales améliorées.

**M. ROBERT** en prend bonne note. Il suggère d'installer des appuis plus élevés plutôt que des bancs, pour s'adosser plutôt que de s'asseoir. Il s'engage à réfléchir à l'amélioration de cet espace.

**Mme MAYE** souhaite savoir qui gère la lumière de l'école de Grand-Salève, car elle a remarqué que les abris à vélo sont constamment allumés.

**Mme TAGLIABUE** évoque un problème récurrent dont le Conseil administratif est au courant. Elle reviendra vers les Conseillers municipaux à ce sujet.

**M. SCHOCH** signale avoir participé à Veyrifest à Grand-Donzel et remercie les organisateurs, les TSHM et la jeunesse de Veyrier. Il indique y avoir été emmené par ses enfants et salue l'ambiance familiale de cet événement qu'il juge très sympathique.

**Mme CHERBULIEZ** regrette le succès limité des promotions citoyennes. Elle dit avoir évoqué le sujet avec sa nièce, qui lui a indiqué avoir été avertie très tard, deux semaines avant. Elle demande si l'année prochaine, il serait possible d'avertir les jeunes plus tôt.

**Mme TAGLIABUE** considère que deux semaines avant est suffisant pour des jeunes qui n'ont pas un agenda très chargé. Elle ajoute qu'il y a eu 50 inscrits, sur lesquels

seulement 17 ont été présents. Elle propose d'en discuter en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

## **12. Élection du bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2024.**

L'élection a lieu au bulletin secret (24 CM présents)

**M. Alain PAUTEX** est élu Président par 21 voix et 1 bulletin nul, M. Jean-Michel BALDIN et Mme Marianne CHERBULIEZ obtiennent 1 voix.

*Applaudissements.*

**M. Joël JOUSSON** est élu Vice-président par 21 voix et 2 bulletins nuls, M. Cédric ZUFFEREY obtient 1 voix.

*Applaudissements.*

**M. Cédric ZUFFEREY** est élu Secrétaire par 22 voix et 2 bulletins nuls.

*Applaudissements.*

**Mme Florianne MAYE** est élue Vice-secrétaire par 21 voix et 1 bulletin nul, Mme Maude BESSAT et M. Cédric ZUFFEREY obtiennent 1 voix.

*Applaudissements.*

**Mme Gilberte BISSON** est élue Membre par 22 voix et 1 bulletin nul, Mme Marie-Lourdes DESARDOUIN obtient 1 voix.

*Applaudissements.*

**Mme Marie-Lourdes DESARDOUIN** est élue Membre par 17 voix et 4 bulletins nuls, Mme Maude BESSAT, M. Olivier DUC et M. Charles HUTZLI obtiennent 1 voix.

*Applaudissements.*

**Le président** prononce le discours suivant : «Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, chères et chers collègues du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs, le temps est venu pour moi de me préparer à redescendre parmi vous, même si le mandat accompli m'a conforté dans la conviction que la montée au perchoir est davantage jonchée de marches architecturales et protocolaires qu'elle n'est synonyme de pouvoir. Voilà une année, vous m'accordiez votre confiance, en me chargeant de conduire vos séances et débats. J'espère n'avoir déçu personne. J'ai eu un immense plaisir à gérer ces séances. Je dois reconnaître que vous m'avez aussi beaucoup aidé par votre respect lors des échanges, même si parfois les dossiers étaient un peu plus tendus. Je tiens encore une fois à tous vous remercier, avec une mention particulière à Veyrier-

Ensemble, pour m'avoir proposé à cette fonction en lieu et place d'un de vos membres. Même si, comme je l'ai dit plus haut, cette fonction de président du Conseil municipal est plus protocolaire qu'elle n'est synonyme de pouvoir, elle permet d'avoir un regard différent sur notre mission de Conseillères et Conseillers municipaux, d'avoir un contact différent avec les associations, les sociétés et les différents services communaux, et avec la population. De par les courriers reçus et auxquels il faut répondre, d'être encore plus proche et sensible aux différents problèmes et soucis auxquels sont parfois confrontés nos communiens. De nombreux dossiers et projets sont en cours. Certains posent quelques soucis, tels que la future ligne 49, la mobilité aux Grands Esserts. D'autres dossiers trouvent des aménagements ou des améliorations, comme les encombrants, les macarons. D'autres encore trouvent des consensus, comme les vestiaires du foot, la parcelle 5209 et l'ancienne salle communale. Nous devons continuer dans ce sens, soit le respect, les discussions et le bon sens pour le bien commun. J'ai apprécié faire le discours du 1er août, qui fut pour moi un moment intense, d'être le premier président du Conseil municipal à faire un discours dans la nouvelle salle communale et de pouvoir fêter des nonagénaires, soit dans les EMS, soit à leur domicile. À ce sujet, j'ai suggéré à notre futur président de perpétuer la présence, si le Conseil administratif ne peut être présent, du président du Conseil municipal, afin d'accompagner les agents APM ou du stationnement pour cette petite cérémonie toujours appréciée par nos nonagénaires. Mon seul regret durant cette année est de n'avoir pu assister à un certain nombre d'événements, d'assemblées générales d'associations et de sociétés ce printemps. En effet, je m'étais engagé il y a plusieurs mois comme bénévole au Tour de Romandie et j'ai dû décliner ces invitations. La plupart sont tombées la semaine où j'étais au Tour de Romandie. Je vais pouvoir reprendre ma place et la parole parmi vous et défendre à nouveau les valeurs de mon parti. Je tiens encore à remercier tout le personnel communal pour l'accueil que vous m'avez fait lors de mes différents passages en mairie, tous services confondus, pour le travail que vous accomplissez durant toute l'année. Un grand merci également à Pascale, pour son aide, son soutien et ses coups de coudes sous la table. Merci à mes collègues du bureau qui m'ont accompagné durant cette année. Je souhaite d'avoir autant de plaisir que j'en ai eu durant cette année à M. Alain PAUTEX et au nouveau bureau».

*Applaudissements.*

**Mme BESSAT** remercie le président, au nom du groupe Socialistes-Vert.e.s, pour cette année de présidence, après cette dernière séance menée à grand train. Elle dit avoir beaucoup apprécié la personnalité du président, exprimée dans sa gestion des débats, avec souplesse et gentillesse. Elle lui souhaite un bon retour parmi les Conseillers.

**M. JOUSSON** prononce le discours suivant : «Ce soir, Veyrier-Ensemble tient à remercier chaleureusement M. Charly HUTZLI pour son année de présidence du Conseil municipal. M. HUTZLI est membre de ce Conseil municipal depuis 2007, quatre législatures, il était donc le bienvenu à ce poste de président qu'il a su gérer de façon exemplaire. Conciliant mais ferme, il a su gagner le respect de nous tous. Nous lui souhaitons un bon retour au sein de notre l'hémicycle et la bienvenue à Alain PAUTEX, son successeur. Cher Charly, avec la forme que tu tiens, le prochain Tour de Romandie, tu le feras à vélo au sein du peloton, pas sur ta petite mobylette. Merci Charly et bonne route !».

*Applaudissements.*

**Mme GAUTROT** remercie le président pour son travail. Elle évoque une année sympathique et dit avoir été contente de faire partie du bureau. Elle félicite le président.

**M. BARRO**, au nom du groupe PLR, souhaite la bienvenue au président parmi les Conseillers municipaux pour les débats qu'il affectionne depuis 2007.

**M. PAUTEX** salue la belle année passée ensemble. Il remercie M. HUTZLI pour tout ce qu'il a fait pendant cette année.

**Mme BATARDON**, au nom du bureau, exprime un grand merci au président.

**M. BERNHEIM** remercie également le président. Il rappelle siéger à ses côtés depuis 2007, années durant lesquelles le président s'est inquiété du respect du règlement. Cette année, c'est lui qui a surveillé le travail des Conseillers avec brio.

**M. ROBERT** prononce le discours suivant : «Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, et si j'osais reprendre ce soir l'expression de Pierre Desproges dans ses réquisitoires au Tribunal des Flagrants Délires, j'ajouterais public chéri. Je dois vous l'avouer, c'est avec plaisir que j'ai vécu cette année de Mairie, non parce que j'aurais pu me sentir flatté dans mon ego de porter un titre encourageant la déférence, parfois la flagornerie, mais parce que ces douze mois ont été riches en événements après la disette covidienne. J'ai apprécié cette année avec Charly «motorbike» HUTZLI aux manettes du Conseil municipal. Son autorité a fait merveille. J'ai apprécié les nombreux échanges que nos deux Conseils ont eu dans ce lieu. J'ai apprécié la bonne entente avec Aline et Jean-Marie et le soutien et l'engagement de l'administration communale. Je désire juste vous faire part de ce qui a été ma plus grande satisfaction et à l'inverse de ce qui fut mon plus grand regret. Mon meilleur souvenir est certainement l'inauguration de notre nouvelle salle communale. Ce dossier, repris dès le début de la législature, a été complexe et sur certains aspects usants et pas seulement pour répondre aux sempiternelles questions sur son achèvement. Mais j'oublie aujourd'hui le temps pris à le concrétiser. Même s'il n'y a pas de gradins ! Et mes plus grands regrets, me direz-vous. Ils sont certainement à chercher dans mon caractère parfois désabusé qui me pousse à user de l'ironie, ceci sans vouloir blesser les gens. Mais cela ne passe pas bien avec les médias qui n'en gardent que la quintessence polémique. Mais bon, nous sommes fin mai et je dois laisser la main. C'est ainsi avec joie que je laisse ce fauteuil de Maire à Aline qui pourra enfin réaliser son vœu le plus cher. Faire le discours du 1<sup>er</sup> août. Je vous rends la parole, Monsieur le Président».

*Applaudissements.*

La séance est levée à 20h55.

La secrétaire générale	La secrétaire du Conseil municipal	Le président du Conseil municipal
Pascale Lipawsky	Anne Batardon	Charles Hutzli